

COMMUNE DE CERVENS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christophe CHATEL, adjoint au Maire.

PRESENTS : Michèle CALLENDRIER (**MC**) / Christophe CHATEL (**CC**) / Coralie DECOMBARD (**CD**) / Florent FAVRAT (**FF**) / Serge LEYDIER (**SL**) / Thibault MASSON (**TM**) / Thierry PROFFIT (**TP**) / Gil THOMAS (**Maire**) / Catherine VUARGNOZ (**CV**).

ABSENTS/EXCUSÉS : Baptiste CHATEAU / Sophie KELLER / Linda SANDRAL / Ruta NOEL

Procurations : Mme Ruta NOEL à Mme Coralie DECOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Coralie DECOMBARD

Date de la convocation : 6 juillet 2023

ORDRE DU JOUR

1. PLUi-HM : débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADDi) du PLUi-HM
2. Acquisition parcelle ZE 01 aux Lanches
3. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 est adopté à l'unanimité

- 1. PLUi-HM : débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDi) du PLUi-HM.**

Délibération N° 2023/33

Monsieur le MAIRE rappelle qu'en date du 23 février 2021, le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération a prescrit le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM).

Monsieur le MAIRE présente le PADDi aux conseillers et précise qu'il ne s'agit pas de le valider, mais d'en débattre, comme il en est ainsi dans les Conseils Municipaux des 25 communes. S'en suivra, une Conférence Intercommunale des Maires (CIM), qui portera sur le bilan des demandes d'évolution de ce PADDi. Celui-ci pourra donc être redébatu sur la base d'une version mise à jour, et ce dans une démarche collaborative et itérative de la construction de ce document cadre pour le PLUi-HM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PREND acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADDi) du PLUi-HM.

Il sera très vigilant dans la définition des règles d'application mise en œuvre dans le respect des objectifs cités dans les différents axes.

- 2. Acquisition parcelle ZE 01 aux Lanches**

Délibération N° 2023/34

Monsieur le MAIRE INFORME les conseillers du souhait de M. Bertrand BOSSUS de céder à la commune une de ses parcelles, section ZE N°01 située « aux Lanches » de 2480m² au prix de 1,50 € le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE d'acquérir cette parcelle au prix total de 3720 euros.

2. Questions diverses

o Le point sur le projet du centre de santé de Bons-en-Chablais

Monsieur le Maire indique que le projet suit son cours mais qu'il convient d'attendre le retour du contrôle de légalité afin de sécuriser le projet. Normalement il est du ressort d'une intercommunalité de porter un tel projet alors que dans le cas présent il s'agit d'une commune en l'occurrence celle de Bons-en-Chablais. Les antennes de ce centre se situeront sur les communes de Cervens et de Fessy à laquelle s'est ajoutée celle de Margencel.

Les travaux du local de Cervens seront enclenchés lorsque le projet sera ficelé juridiquement.

CC : les 20h d'accueil prévues ne seront-elles pas mises en danger lorsque toutes les annexes fonctionneront ?

Maire : pour l'heure il s'agit déjà qu'elles se mettent en place.

o Limitation de vitesse à Pessinges

Le Maire indique que les arrêtés ont été pris et seront applicables sitôt la signalisation verticale mise en place.

o Les Prés de Cervens

Le promoteur Prom'Alp abandonne le projet, le permis modificatif ayant été refusé en raison d'une part, du pourcentage d'espaces verts insuffisant, d'autre part la problématique des parkings redéfinis en surface dans le cadre du dernier permis déposé, ne donne pas satisfaction.

La conséquence de l'abandon du projet entraîne l'abandon de la promesse de vente de la fruitière avec les agriculteurs.

Le maire indique qu'il va falloir explorer de nouvelles pistes. Une rencontre doit avoir lieu avec les agriculteurs (fruitière) dans le courant de l'automne.

o Les prairies de Lucy

Mme LACROIX poursuit ses démarches, le géomètre COLLOUD travaille sur le projet de division de la parcelle communale ZE276 de 7603m², une demande de déclaration préalable pour division doit être déposée par ses soins au nom de la commune. Pour rappel le ténement cédé serait de 4462 m².

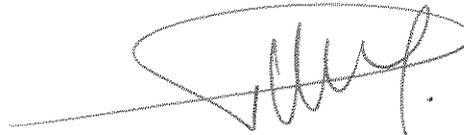
o PLUi – Sursis à statuer

A partir de sept-oct dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il va être possible d'obtenir des sursis à statuer car nos terrains fonciers sont sortis de l'enveloppe urbaine (sauf celui de Pessinges/ Prom'Alp). Pour cela il faudra argumenter nos demandes, la temporalité étant de deux à trois ans.

Le Maire
Gil THOMAS



La secrétaire de séance
Coralie DÉCOMBARD



Prochaine réunion du conseil : le 12 septembre 2023
Fin de la séance : 21 H 50